

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniez**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

<b>Nombre de conseillers :</b>	52
<b>En exercice :</b>	47
<b>Présents :</b>	51
<b>Votants :</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Monique CAUDAN

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN

**ABSENTS EXCUSES :**

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

**POUVOIRS :**

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)  
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-091

**POLITIKES PUBLIKES COMMUNAUTAIRES**  
**7-COMMERCE/TOURISME**

---

**Dispositif de soutien à l'activité commerciale et touristique du pays de Quimperlé  
(annexe)**

---

Chaque année la destination Bretagne génère près de 100 millions de nuitées avec un poids dans l'économie de plus de 8% du PIB breton. L'observatoire du tourisme réalisé conjointement entre Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération évalue à plus de 1,7 millions de nuitées en 2018 sur la destination Pays de Lorient-Quimperlé.

Avec l'arrivée du COVID et de l'état d'urgence sanitaire au printemps 2020, la Bretagne a déjà évalué une baisse de la fréquentation d'un quart sur la période de mars à juin 2020. Indéniablement les retombées économiques générées directement ou indirectement par la population touristique ou en itinérance aura un impact non négligeable sur l'économie du territoire. Même si les signaux sont au vert pour la saison estivale, la perte d'exploitation de l'avant saison ne pourra pas être compensée par la période estivale. Dès le redémarrage de l'activité touristique en Pays de Quimperlé, les professionnels du tourisme, les hébergeurs en l'occurrence ainsi que les commerces de proximité (café, restaurant...), ont annoncé un souhait de prolonger leur période d'ouverture.

D'ores et déjà, afin de pouvoir maintenir un taux de remplissage au sein des hébergements sur l'arrière-saison notamment pour contribuer à créer de la trésorerie pour se maintenir jusqu'à la saison 2021, il est demandé à l'office de tourisme de renforcer sa stratégie de communication afin de faire venir de nouveaux clients sur cette aile de saison.

Au-delà de l'impact de l'état d'urgence sur l'activité touristique, les commerces de proximité ont également été impactés par la crise sanitaire. Même si l'activité a repris, celle-ci se réalise de manière dégradée avec la mise en place de procédures sanitaires impactant la fréquentation de ces structures.

De plus, pour permettre aux touristes, évalué à 1,1 millions sur le territoire de la destination Lorient-Quimperlé d'après une étude de la région Bretagne menée en 2016, d'apprécier le Pays de Quimperlé et tous ses atouts, il est important que notre territoire reste accueillant sur cette période et qu'il propose des actions et activités qui permettront ainsi aux habitants, excursionnistes et touristes de consommer localement et d'y trouver des activités de loisirs.

Dans ce contexte, afin de pouvoir inciter les partenaires associatifs et collectivités locales à maintenir ou mettre en œuvre des actions et activités de loisirs sur la période du 20 août au 31 octobre 2020, il est proposé d'apporter via une subvention exceptionnelle un soutien aux actions qui permettront la prolongation de l'animation touristique et qui favoriseront le dynamisme des centralités du territoire.

Un comité de sélection sera composé sur proposition du Bureau communautaire.

**NATURE DES OPERATIONS SUBVENTIONNABLES**

- Soutien aux animations, événements ou projets culturels en faveur de l'attractivité touristique permettant de créer de l'animation sur l'après saison et de créer du trafic en magasin, dans des formats compatibles avec les mesures sanitaires.
- Soutien aux opérations promotionnelles en faveur des clientèles touristiques et locales.
- Soutien aux opérations sportives générant des nuitées sur le territoire et de la consommation locale.
- Soutien aux actions de médiation autour des patrimoines du pays de Quimperlé

*Sont exclus :*

- les évènements anniversaires,
- les manifestations de type salons, foires, conventions d'affaires,...
- les manifestations qui font déjà l'objet d'un financement par Quimperlé Communauté

### **BENEFICIAIRES**

- Unions commerciales ;
- Associations du territoire ;
- Communes et groupement de communes du territoire

### **CONDITIONS DE RECEVABILITE**

- Intérêt touristique et pertinence pour l'attractivité du territoire ;
- Capacité à générer du flux dans les commerces de centralité et/ou générer des nuitées ;
- Réalisée sur le territoire de Quimperlé Communauté sur la période de l'opération ;
- Pour une association, être en conformité avec la législation sociale et fiscale, association déclarée Loi 1901.

### **FINANCEMENT DE QUIMPERLE COMMUNAUTE**

L'aide est plafonnée à 1 000 € sans pouvoir dépasser le montant réel des dépenses, déduction faite des aides attribuées par d'autres collectivités locales. Le total des aides publiques ne pourra dépasser le coût global de l'opération réalisée. Selon l'envergure du projet, sur proposition du comité de sélection, cette aide pourrait être portée jusqu'à 2000 € en fonction notamment de la durée de l'événement et des risques financiers que peut prendre le porteur de projet.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- CREER le dispositif de soutien à l'activité commerciale et touristique du pays de Quimperlé selon les conditions énoncées ci-avant
- PRECISER que le conseil communautaire devra se prononcer pour l'attribution de chaque subvention relevant de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

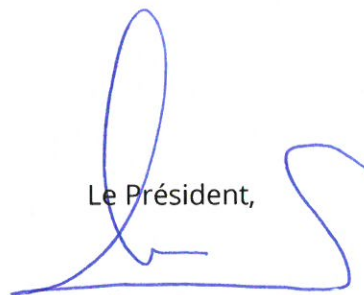
- CREE le dispositif de soutien à l'activité commerciale et touristique du pays de Quimperlé selon les conditions énoncées ci-avant
- PRECISE que le conseil communautaire devra se prononcer pour l'attribution de chaque subvention relevant de cette opération.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC



## **ANNEXE relative au dispositif de soutien à l'activité commerciale et touristique du pays de Quimperlé**

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

- Lettre d'intention avant le démarrage de l'opération
- Production d'une présentation simple et succincte de l'opération envisagée accompagnée d'information relative aux respects des règles sanitaires en vigueur à partir d'une fiche action normée (ANNEXE) qui pourra être numérique

### **ENGAGEMENT DE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET DE L'OFFICE DE TOURISME QTO**

- Communication sur l'opération mise en place

### **ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE**

- Mentionner sur tout support le soutien financier de Quimperlé Communauté à l'opération.

### **MODALITE DE DEPOT DES DEMANDES ET MODALITES D'ACCORD**

Les dossiers de demandes de subvention sont à déposer auprès de Quimperlé Communauté

- par mail à [economie@quimperle-co.bzh](mailto:economie@quimperle-co.bzh) en précisant en objet : « Demande Subvention : Un été indien qui bouge en Pays de Quimperlé »
- par courrier à l'adresse suivante : Quimperlé Communauté – Direction du pôle aménagement – 1 rue Andreï Sakharov – CS 20245 – 29394 QUIMPERLÉ CEDEX

Pour toute information : [economie@quimperle-co.bzh](mailto:economie@quimperle-co.bzh)

### **MODALITES D'INSTRUCTION**

- Instruction du dossier par les services ;
- Les projets sont présentés au comité de sélection constitué de 5 élus dont le Président, le Vice-Président au Tourisme, le Vice-Président à l'économie ;
- Les porteurs des projets seront notifiés de l'avis favorable ou du refus d'attribution ;
- Sur présentation des pièces justifiant de l'opération, dont budgétaire, le conseil communautaire délibérera pour l'attribution de l'aide ;
- Après délibération et sur production des justificatifs nécessaires, l'aide sera versée.

**FICHE ACTION NORMÉE**

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>		<b>LOCALISATION</b>
--------------------------------	--	---------------------

<b>RÉFÉRENT(E) DE L'OPÉRATION</b>	<b>NOM :</b>	<b>PRÉNOM :</b>
	<b>ADRESSE :</b>	
	<b>TEL :</b>	
	<b>MAIL :</b>	

<b>DESCRIPTIF SUCCINT DE L'OPÉRATION</b>	
<b>INTÉRÊT DE L'OPÉRATION (TOURISTIQUE / ECO)</b>	
<b>OBJECTIF(S)</b>	
<b>CIBLE(S)</b>	
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	
<b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b>	
<b>MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS</b>	
<b>RISQUE(S) IDENTIFIÉ(S)</b>	
<b>NIVEAU D'ENVERGURE</b>	